



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018

Formation à la radioprotection en médecine dentaire

VENDREDI 19 JUIN 2026, 14:00-17:00 | HOTEL ROYAL SAVOY LAUSANNE

Intervenantes

Laura Guccione & Sylvie Lestiennes
Formatrices en entreprise

Inscrivez-vous
en ligne:



2/4

unités de formation en radioprotection

Radioprotection en médecine dentaire



Dans le cadre de la formation continue obligatoire imposée par l'OFSP depuis le 1er janvier 2018 pour l'ensemble du personnel du personnel des cabinets dentaires utilisant les rayonnements ionisants doit suivre une formation en radioprotection.

Mise à jour réglementaire (nouvelle ordonnance)

AD (MP12 – radiographie intra-orale uniquement) :
– 2 unités d'enseignement (2 × 45 min) tous les 5 ans.

AD (MP13 – radiographie intra-orale + OPT / téléradiographie)
HD (MP 10 – sans autre formation complémentaire):
– 4 unités d'enseignement (4 × 45 min) tous les 5 ans.

Pour les médecins-dentistes, l'obligation de formation continue obligatoire de 4 unités est maintenue.



Ne ratez pas l'afterwork à la fin de la formation!

SPONSORS

karrdental



Smart Dentist **ProDentis**

PROGRAMME

13:45	Arrivée des participants
14:00 - 15:30	2 Unités de radioprotection
14:00 - 17:00	4 Unités de radioprotection avec pause
dès 17:00	Apéro riche & afterwork (inclus dans le cours)

Les places de cours sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les frais de cours doivent être réglés dans les 30 jours après réception de la facture. Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et ne sera pas acceptée par téléphone. En cas d'annulation au plus tard deux semaines avant la date du cours, les frais de cours sont remboursés, déduction faite d'une indemnité de 80 CHF pour frais administratifs. Si une autre formation est réservée dans la semaine suivant l'annulation, cette indemnité n'est pas due. En cas de désistement ultérieur ou de non-présentation, le montant total du cours est dû. Les prix des hôtels sont indiqués sans garantie. Veuillez vous informer directement auprès de l'hôtel. La réservation des chambres se fait également directement auprès de l'hôtel.